

# Démarrage du projet CITIES

## Les messages de l'ANR

Cyril Demange  
chargé de mission scientifique  
[Cyril.Demange@agencerecherche.fr](mailto:Cyril.Demange@agencerecherche.fr)

# Points abordés

- Informations sur le programme « Modèles Numériques » (MN)
- Points administratifs
- La vie / le suivi scientifique de votre projet
- Questions / réponses : au fil de l'eau

# Félicitations !

- Intérêt et qualité du projet :
  - Mise en commun des efforts des équipes pour assurer que les modèles puissent être utilisés correctement.
  - Volonté de rendre utilisables et efficaces des modèles existants.
  - Qualité du consortium
  - Expérience en organisation de séminaires ou colloque, essentielle pour la diffusion des travaux
- A prendre en compte
  - Projet très (trop ?) ambitieux, qui pourrait ne pas être totalement mené à son terme.
  - Intégration des équipes en une même dynamique potentiellement difficile.
  - Etat de l'art sur les méthodes d'optimisation insuffisamment développé.

# MN 2012 : résultats de la sélection

- 92 projets soumis
- 20 sélectionnés en liste principale
- +10 en liste complémentaire
- 22 projets financés à ce jour
- Aide ANR totale de 15,2 M€

# Vos interlocuteurs à l'ANR

- Aspects scientifiques et organisationnels
  - > Cyril Demange
  - [Cyril.Demange@agencerecherche.fr](mailto:Cyril.Demange@agencerecherche.fr)
  - 01.73.54.81.62
- Aspects administratifs et financiers
  - > Brigitte Eruam
  - [Brigitte.Eruam@agencerecherche.fr](mailto:Brigitte.Eruam@agencerecherche.fr)
  - 01.78.09.81.25
- Responsable de programme
  - > Jean Yves Berthou
  - [Jean.Yves.Berthou@agencerecherche.fr](mailto:Jean.Yves.Berthou@agencerecherche.fr)

# Actes attributifs

- Lisez attentivement les actes attributifs (décisions ou conventions) pour connaître vos droits et vos devoirs
- Ne pas hésiter
  - à demander des éclaircissements
  - à faire part des difficultés
- Il y a notamment dans les conventions / décisions
  - Versement des avances : env. 3 semaines après notification
  - Accord de consortium
  - Versements des tranches d'aide
  - TO du projet : **1<sup>er</sup> janvier 2013**, durée **42** mois

# Versements de l'aide

- Les dépenses ne sont prises en compte qu'à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2013** et jusqu'au **30 juin 2016**
  - Dates indiquées dans les actes attributifs
- L'aide ANR n'est définitivement acquise qu'après:
  - Examen favorable du compte rendu de fin de projet
  - Relevé récapitulatif des dépenses
- Le montant du solde sera ajusté pour tenir compte des dépenses réelles dans la limite du montant de l'aide :
  - Dans l'éventualité d'un montant total de dépenses inférieur au cumul des versements perçus, **engagement à rembourser le trop-perçu**

# Relevés de dépenses

- Le paiement est un système d'avances/acomptes
  - Tout le monde a reçu / va recevoir une avance au démarrage, sans formalité particulière
- Partenaires publics financés au coût marginal
  - Versements automatiques aux dates anniversaires de la notification
  - Un seul relevé de dépenses en fin de projet, signé par l'agent comptable
- Partenaires privés ou publics financés au coût complet
  - Versements sur relevés de dépenses intermédiaires, dans la limite d'un montant maximum par année civile indiqué dans les actes attributifs
    - Si montant demandé supérieur à la limite : report et paiement automatique du reste à payer l'année suivante
    - Si montant demandé inférieur à la limite: report de l'aide non consommée sur l'année suivante
  - Relevés de dépenses intermédiaires signés par le représentant légal
  - Fin de projet: relevé récapitulatif des dépenses, signé par représentant légal + commissaire au compte (ou expert comptable)



# Complément de pôle (projet labellisés)

- Versé avec l'avance aux partenaires dont les travaux sont exécutés dans la zone géographique du (des) pôle(s)
- Partenaires privés : le complément est un financement complémentaire au projet
- Partenaires publics : le complément est destiné à couvrir des frais supplémentaires liés à la contribution du laboratoire aux objectifs et aux activités du pôle, notamment:
  - Les actions contribuant à la stratégie et à la politique scientifique du pôle
  - Les actions de communication scientifique et publique qui devront nécessairement bénéficier à la notoriété et à la visibilité du pôle (par ex. Colloques sous l'égide ou avec la marque du pôle)
  - Le développement de la recherche partenariale (recherche de partenaires, frais liés à la gestion du partenariat, etc.)
  - La valorisation et le transfert de technologie vers le monde industriel

# Gestion des modifications

- En cas de changement concernant le consortium
  - Nous contacter au plus tôt
  - Il y aura un traitement au cas par cas
  - Les modifications qui n'impactent pas le déroulement du projet seront examinées avec bienveillance
  - Une procédure d'avenant pourra s'avérer nécessaire
    - à utiliser avec modération
- Possibilités de changements dans l'utilisation des fonds
  - Nous contacter pour que nous puissions avoir une traçabilité en vue du bilan final
- En cas de retard du projet, une prolongation peut être accordée en fin de projet
  - Faire la demande au moins 6 mois avant la fin initialement prévue

# Accord de consortium

- Contrat vous liant pour la réalisation commune du projet
- Obligatoire pour les projets partenariaux labos / entreprises
- Accord signé avant T0+12 mois
  - Pas de versement T0+12 sans accord signé
- Il faut commencer à y travailler **DÈS MAINTENANT !**
- L'accord doit traiter au moins des points suivants (voir conventions/décisions ANR):
  - Répartition des tâches, des moyens et des fournitures
  - Partage des droits de propriété intellectuelle
  - Publication / diffusion
  - Valorisation
- Attention: fournir également une **attestation séparée de conformité de l'accord au régime communautaire des aides d'état aux entreprises** (voir actes attributifs)

# Communication / Valorisation

- Site web du projet
  - Mettre en place et tenir à jour un site web du projet (mise à jour aux jalons du projet et au moins tous les 6 mois)
  - La référence ANR du projet doit apparaître sur la page d'accueil
- Publications
  - Pas d'inflation artificielle des publications
    - Seulement celles postérieures au lancement du projet **et** qui mentionnent le soutien de l'ANR (indiquer le numéro du projet: <ANR-12-xxxx-000>
  - Les publications communes ont plus d'impact
- Brevets etc.
- Présentations
  - Logo ANR téléchargeable sur site ANR

# Suivi scientifique des projets ANR

- Le suivi s'effectue sur la base d'un socle d'outils et de procédures communs aux appels à projet de l'ANR
- Le suivi se fait dans le cadre d'une « relation de confiance avec les porteurs des projets financés, découlant de la qualité des dossiers sélectionnés »
- Le suivi des projets de recherche sert à :
  - S'assurer du respect des engagements et des recommandations des experts (évaluation et suivi)
  - Prendre en compte les évolutions du projet de façon à en garder une vision réaliste
  - > Le tout dans le cadre d'une discussion

# Modalité de suivi scientifique des projets

- Suivi informel : continu
- Comptes rendus d'avancement
- Revue à mi-parcours
- Colloque de fin de projet

# Suivi

## Aspects informels

- Une bonne communication projet/ANR est nécessaire:
  - Anticiper les éventuelles difficultés
  - Informer de la vie du projet
    - Publications, événements, presse, ...
    - Alimentation site web ANR
    - Page web des programmes et des projets
  - Garder une vision réaliste du projet
- Interactions/synergies potentielles avec d'autres projets ANR
  - Dans le respect de la confidentialité
- Événements ANR
  - Colloques, faits marquants, cahiers de l'ANR...

# Suivi

## Comptes rendus d'avancement

- Obligatoires aux dates indiquées dans les actes attributifs
- Pour un projet de 42 mois :
  - T0+06 : mise en place des moyens nécessaires au projet
  - T0+18 : compte rendu intermédiaire
  - T0+30 : compte rendu intermédiaire
  - T0+42 : compte-rendu de fin de projet
- Un seul document avec :
  - Un avancement global du projet
  - Une contribution clairement identifiée par partenaire
  - Diverses informations statistiques
- Un modèle sera fourni
- Projets labellisés pôles de compétitivité: vous devez transmettre les comptes rendus au(x) pôle(s) en même temps qu'à l'ANR
- Prenez les comptes rendus comme une capitalisation des résultats



# Suivi

## Revue à mi-parcours

- Principes
  - Une revue à mi-parcours
  - « Construction collective » plutôt que « audit du projet »
- Modalités
  - A l'ANR sous forme de sessions
    - ANR + panel d'experts
    - 1h30 par projet
  - L'identité des experts est communiquée au projet à l'avance
- Projets labellisés pôles : un représentant du (des) pôle(s) pourra être invité à la revue

# Suivi

## Colloque de fin de projet

- Objectifs
  - Animation scientifique de la communauté
  - Suivi et bilan d'un programme
  - Communication des résultats
  - Prospective
- Modalités
  - Présentation de **bilan du projet** devant la communauté
  - Environ **30 mn** par projet
- Projets labellisés pôles: un représentant du (des) pôle(s) sera invité au colloque

Tous nos vœux de succès !  
MN